



AVENANT N°1
AUX
INSTRUCTIONS DE COURSE – LES VOILES CORSAIRE
SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

SERIE J80 : Pesée

En l'absence de pesée systématique à l'inscription, des pesées aléatoires pourront être effectués à la demande du COMITE DE COURSE ou du JURY.

Ces pesées seront réalisées au cours de l'épreuve, par l'Autorité Organisatrice, au retour à terre, et sur convocation du COMITE DE COURSE.